

LA LUTTE DE LA FEMME

—organe mensuel de la «Ligue Hellénique pour le droit des femmes»—

Présidente: AVRA S. THÉODOROPOULO, rec. secrétaire de l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes

Rédactrice en chef: HÉLÈNE NEGROPONTES, rue Othon, 12, Athènes—Grèce.

(Le bulletin s'échange avec toutes les revues féministes).

UNE DÉLÉGUÉE GRECQUE A LA 6^{ME} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Mme Marie Svolos, Secrétaire Générale de la Ligue Hellénique pour le droit des femmes et ex inspectrice du travail, a été envoyée par le Gouvernement Hellénique comme conseillère technique à la 6^{me} Conférence Internationale du travail.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LES DROITS DES FEMMES

Une lettre circulaire a été envoyée par la L.H. D. F. à plusieurs députés à l'Assemblée Nationale en leur demandant leur appui pour les revendications des femmes. Les députés Messrs. A. Michalacopoulos, A. Dendrino, D. Theologitis, J. Calomenopoulos, C. Spyridès, S. Cremezis, St. Gonatas, J. Manouélides et Sp. Théodoropoulos ont immédiatement répondu en promettant leur appui sincère et chaleureux. Nous avons aussi plusieurs promesses personnelles, de sorte que nous avons tout droit à espérer que la cause féministe aura fait des progrès dans cette Assemblée.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ

Une société «pour la protection des détenus femmes et mineurs» vient d'être fondée, par la coopération du Conseil National des femmes grecques, de la Ligue Hellénique pour les droits des femmes, et des hauts fonctionnaires du

Ministère de la Justice. Un Conseil Exécutif a été élu, composé de cinq femmes et quatre hommes. C'est un heureux présage pour le succès de nos efforts de voir la femme grecque officiellement reconnue comme compétente dans une œuvre sociale d'une importance si grande.

LES FEMMES AVOCATES

Une pétition a été présentée à l'Assemblée Nationale par la L. H. D. F. et les femmes docteurs en droit pour obtenir le droit de plaider devant les tribunaux. La pétition a été appuyée par plusieurs députés. Le Ministre de la Justice a promis de mettre fin à cette injustice le plus tôt possible.

POUR LE VOTE

Le Ministre de l'Intérieur dans le projet de loi qu'il a soumis à l'Assemblée, sur les élections communales et municipales propose dans l'article 30 que «après les prochaines élections municipales et communales le droit actif pour ces élections puisse être accordé aux femmes par un décret gouvernemental». C'est un premier pas très timide vers l'égalité des droits. Nous nous attendions à des réformes plus radicales de la part du premier Gouvernement républicain de Grèce.

Espérons au moins que ces réformes se réaliseront bientôt et qu'elles ne resteront pas pendant des années au stage de promesses comme il arrive très souvent.